

## RENTRÉE 2008 DANS LE PREMIER DEGRÉ

# Des dispositifs cohérents et complémentaires au service des élèves

Les dispositifs mis en place à la rentrée visent un double objectif : faire réussir l'élève en le considérant dans toutes ses dimensions afin de le motiver, de le rendre autonome, restaurer le lien de confiance avec les familles. L'accompagnement éducatif est un prolongement du service public. Il met à la disposition de tous un soutien gratuit selon le principe fondamental de l'égalité des chances. Il est donc complémentaire aux enseignements obligatoires\* et à l'aide personnalisée. Il est mis en place en cohérence avec les dispositifs existants hors temps scolaire sans se substituer à eux.

Marie Françoise Rohée

\*<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/default.htm>

## Temps scolaire

(obligation de service pour les enseignants)

- La différenciation pédagogique\* dans la classe pendant les 24 heures d'enseignement obligatoire.
- Le PPRE\*
- La co-intervention du RASED\*
- L'aide personnalisée\*

### L'aide personnalisée

L'aide personnalisée, deux heures hebdomadaires, concerne **tous les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage**.

Les modalités de mise en œuvre de l'aide sont définies par le projet d'école.

Le dispositif comprend le repérage des difficultés des élèves, l'organisation hebdomadaire de l'aide personnalisée, ainsi que les modalités d'évaluation en terme de progrès des élèves.

L'enseignant de la classe, aidé si nécessaire par d'autres membres de l'équipe pédagogique, effectue le repérage des difficultés des élèves. Les groupes d'élèves constitués en conseil des maîtres ou conseil de cycle évoluent au cours de l'année. Des bilans réguliers permettent la mise en place de groupes évolutifs.

Le maître de la classe met en œuvre l'aide personnalisée et en assure la coordination lorsqu'il ne la conduit pas entièrement lui-même. Des enseignants du RASED aident à la mise en œuvre.

L'aide personnalisée, moment de remotivation pour les élèves, s'intègre dans le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Dans l'éducation prioritaire, le maître est aidé par les enseignants spécialisés, d'autres enseignants de l'école ou d'une autre école dans le cadre d'échanges de service.

L'inscription à l'aide personnalisée nécessite **l'autorisation parentale**.

## Hors temps scolaire

(sur le volontariat des encadrants)

- L'accompagnement éducatif\*
- Les stages de remise à niveau\*
- Le C.L.A.S., le dispositif réussite éducative\*
- Les études surveillées et dirigées.

### L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif, **gratuit**, concerne **tous les élèves** dans toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008 sur la base d'une durée indicative de 2 heures par jour, quatre jours par semaine. Les activités sont formalisées dans le volet éducatif du projet d'école et présentées pour avis au conseil d'école. Le directeur, ou si nécessaire le responsable du site désigné par le directeur, prend toutes les dispositions pour garantir l'efficacité et la sûreté du dispositif.

Le dispositif comprend quatre domaines d'activités :

- **L'aide au travail scolaire** regroupe l'apprentissage des leçons, l'approfondissement du travail de la classe, l'aide méthodologique et l'accès à d'autres activités : lecture, atelier scientifique, projet transversal, recherche documentaire.

- **La pratique sportive** prolonge l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive. Elle favorise le bien-être et la santé. Les activités organisées s'entendent comme une initiation. Le principe de l'aptitude physique étant retenu comme lors des activités d'enseignement obligatoire. La collaboration privilégiée avec l'USEP pour la mise en place et la conduite de projets est nécessaire.

- **La pratique artistique et culturelle** envisage toutes les formes d'art et de culture. L'enseignement de l'histoire des arts\* permettra aux élèves de découvrir ainsi les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique.

- **La pratique d'une langue vivante étrangère, principalement l'anglais**, permettra aux élèves, par des modalités variées, de s'exercer, de communiquer et de s'exprimer dans un cadre élargi d'une approche culturelle.

**L'accompagnement éducatif favorise l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication.** L'inscription à l'accompagnement éducatif nécessite l'autorisation parentale et **l'adhésion active des familles**.

*« Entre le temps de l'École et celui de la famille, l'accompagnement éducatif constitue une offre éducative complémentaire aux enseignements obligatoires. »* L'aide personnalisée de deux heures constitue une aide à tous les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.

#### \* Sites web

**Différenciation** : [www.ac-creteil.fr/id/94/c14/maternelle/lexique/differencier.html](http://www.ac-creteil.fr/id/94/c14/maternelle/lexique/differencier.html)

**PPRE** : [www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article32](http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article32)

**RASED** : [www.education.gouv.fr/botexte/bo020409/MENE0201158C.htm](http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020409/MENE0201158C.htm)

**Aide personnalisée** : [www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800496C.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800496C.htm)

**Accompagnement éducatif** : [www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800453C.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800453C.htm)

**Stages de remise à niveau** : [www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article1060](http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article1060)

**CLAS** : [http://reaap93.free.fr/article.php3?id\\_article=120](http://reaap93.free.fr/article.php3?id_article=120)

**Réussite éducative** : <http://eduscol.education.fr/D0220/accueil.htm>

**Histoire des Arts** : <http://eduscol.education.fr/D0246/ecole.htm>

# « La Maison du bien-être »

Quartier du Marcreux-Pressensé à Aubervilliers

« La maison des pratiques du bien-être et de la santé » est une structure qui a été ouverte en 2003 suite à un diagnostic sur le quartier du Marcreux-Pressensé à Aubervilliers. Celui-ci est enclavé, excentré, sans service public de proximité. Différents indicateurs de santé publique ont montré la nécessité de créer cette structure : forte précarisation, faible taux d'emploi, population jeune...

« La maison du bien-être » est financée dans le cadre des « ateliers santé ville » ainsi que par une subvention de la Fondation de France. Elle est ouverte six jours sur sept et met en œuvre différentes actions : accès au droit, permanences assurées par des professionnels (assistantes sociales, éducateurs, médecin), ateliers de socialisation, visites effectuées par des éducateurs à domicile, ateliers collectifs sur le volet santé au sens large. Les personnes de la « maison » mènent également une action de prévention nommée « hors les murs » au sein des collèges. Celle-ci vise le bien-être en sixième et les relations entre les garçons et les filles en quatrième. Toutes ces actions sont menées en partenariat avec les habitants qui y sont associés. Les ateliers sont donc mis en place en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

## C'est ainsi qu'est né le projet « accompagnement scolaire »

En septembre 2007, lors d'une réunion des habitants, des mères de famille ont exprimé un manque par rapport à l'accompagnement des petits. La demande a été entendue et madame Durand, responsable de la structure, a contacté le chef de projet de la réussite éducative pour monter un atelier d'aide aux devoirs.

En mars 2008, dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) d'Aubervilliers, un atelier encadré par

des enseignants est ouvert quatre fois par semaine. La prise en charge des enfants se fait en lien très étroit avec l'assistante sociale du PRE et les écoles du quartier. Les objectifs sont les suivants : contribuer à lutter contre l'échec scolaire ; aider à l'autonomie ; développer un suivi individuel des enfants ; accompagner et impliquer les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. Les familles sont très impliquées. Les mères participent au goûter pédagogique avant le début de l'atelier. Ensuite, les enseignants prennent en charge le groupe d'une dizaine d'enfants de tous niveaux. Les familles sont invitées à une rencontre de présentation et de préparation avec les enseignants, les responsables de la structure et l'assistante sociale du PRE.

En juin 2008, un bilan a été fait avec tous les participants de cet atelier où il est noté que les familles ont été très satisfaites. En effet, ce dispositif répondait beaucoup à l'angoisse de certaines familles par rapport au stress scolaire. Il permettait aux enfants de faire leur travail dans un cadre agréable et la présence des enseignants permettait d'adapter les ateliers selon les besoins de chacun.

Les responsables de « La maison des pratiques du bien-être et de la santé » notent que l'accompagnement scolaire n'est pas l'objectif premier de la structure mais participe à la « santé de la famille ». Toutefois, accompagner les enfants dans leur travail, dans un lieu différent de l'école, est un élément très positif. Il a été décidé de renouveler cette action à partir de septembre 2008.

En septembre 2008, avec la mise en place de l'accompagnement éducatif, ce dispositif est renouvelé avec des enseignants volontaires.

**Natacha Dumay, coordonnatrice REP**

# L'accompagnement éducatif à l'école

École élémentaire Henri Barbusse II à Clichy-sous-Bois

## Entretien avec madame Genies, directrice de l'école

L'école Henri Barbusse II est une école de 13 classes située en réseau ambition réussite. L'accompagnement éducatif s'est mis en place depuis le 6 octobre 2008 et concerne une centaine d'élèves soit un tiers de l'effectif de l'école. Chaque soir, l'école accueille sept groupes de douze à quatorze élèves. Ces groupes sont fixes et regroupent à chaque fois deux niveaux de classe différents afin de favoriser la mise en place d'un travail individualisé et d'un tutorat. L'école a prévu de faire un nouveau cycle d'atelier pour les enfants à partir du mois de janvier. Les encadrants sont principalement des enseignants, un intervenant mairie anime l'atelier arts plastiques.

Pour la directrice, il a d'abord fallu veiller à une bonne articulation entre l'aide au travail scolaire et les autres activités. « L'expérience a montré aux enseignants qu'il était préférable de faire l'aide au travail scolaire en première activité pour tous les élèves ». Ainsi l'accompagnement éducatif commence par l'aide au travail scolaire et se poursuit par une activité de pratique sportive, culturelle ou artistique (tennis, arts plastiques, jeux de l'esprit, utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication, contes, musique, BCD, chorale, jeux de lecture, théâtre).

## Une présence assidue des élèves

Un premier bilan du dispositif a été réalisé après un mois de fonctionnement. Tous les enseignants reconnaissent plusieurs points positifs : le tutorat, l'entraide entre les élèves, l'ouverture culturelle et sportive offerte aux enfants, le fait que les ateliers sont l'occasion de

rapports différents entre les élèves et les enseignants. Mme Genies souligne aussi que « le groupe restreint de douze à quatorze permet de travailler efficacement tout en favorisant la socialisation et le travail sur la langue orale, un axe essentiel compte tenu du public accueilli au sein de l'école ».

Les parents ont adhéré à l'accompagnement éducatif, la question des devoirs est souvent évoquée, « les parents me font part de leur satisfaction de voir les devoirs faits tous les soirs au sein de l'école », précise Mme Genies. Les enfants, eux, font preuve d'une présence régulière, assidue et active. Cependant, quelques points restent à améliorer. Ce dispositif nécessite la mise à disposition de locaux qui ne sont pas toujours adaptés en particulier dans le domaine sportif. Madame Genies précise que « pour la rentrée prochaine il faut s'y prendre dès maintenant » : il est d'ores et déjà prévu une rencontre avec la municipalité afin de trouver des créneaux disponibles dans les locaux sportifs du quartier. De plus, un premier bilan montre qu'il est nécessaire de proposer des activités variées afin de ne pas lasser les enfants. Cela suppose une plus grande intervention d'intervenants. Si l'on reconnaît que la mise en place n'a pas toujours été simple et qu'il reste des points à améliorer, le premier mois révèle « un enthousiasme certain de la part des enseignants pour le dispositif accompagnement éducatif en termes de prise en charge des enfants ». Mme Genies effectuera une évaluation précise, après trois mois de fonctionnement, avec l'ensemble des enseignants de l'école, qu'ils participent ou non à l'accompagnement éducatif... Cela devrait lui permettre de réajuster quelques points pour assurer la pérennité des ateliers.

**Catherine Deslandes et Pascal Beudet, coordonnateurs de REP**

# La complémentarité à Épinay-sur-Seine

Rencontre avec Hervé Chevreau, maire d'Épinay-sur-Seine

L'accompagnement éducatif à Épinay-sur-Seine constitue un cadre particulier car avant sa mise en place, la ville proposait déjà gratuitement un accompagnement à la scolarité de 16 h à 18 h dans différents locaux de la municipalité.

S'est alors posée la question de l'articulation entre l'accompagnement éducatif et l'accompagnement à la scolarité. « Je crois que nous avons bien travaillé avec Mme Sberro, Inspectrice de l'Éducation Nationale » explique le maire, « Nous sommes tombés d'accord pour conserver toutes les actions qui existaient déjà ». De ce fait, comme le précisait la circulaire ministérielle sur l'accompagnement éducatif, l'important a été surtout d'éviter la mise en concurrence et de chercher la complémentarité. « Il est vrai que cela peut faire mille-feuille, il fallait avant tout assurer une continuité et une cohérence même si l'organisation n'était plus la même, la population ayant parfois du mal à repérer qui fait quoi et qui est responsable de quoi ». L'accompagnement éducatif a donc principalement concerné la reprise des clubs « Coup de pouce » et des activités dans le domaine des pratiques culturelles et du sport. Les études dirigées par groupes de quinze ont été maintenues.

Pour l'édile, l'implication des enseignants est un point positif : « Le fait qu'il y ait des professeurs des écoles qui interviennent garantit la qualité du dispositif ». Même si de son point de vue, Hervé Chevreau s'interroge : « Pour moi, l'Éducation Nationale devrait rester sur son champ d'action qui est celui d'apprendre. Pour ce qui est du domaine de la culture ou du sport en dehors du temps scolaire, nous sommes capables de le faire » et de conclure : « Malgré tout, pour nous, l'école est une priorité, c'est le plus gros budget de la municipalité »

**Catherine Deslandes et Pascal Beudet, coordonnateurs REP**

## À partir de janvier 2009, une nouvelle présentation du journal

Afin de rendre « L'éducation prioritaire » plus lisible lors de son téléchargement et de son éventuelle impression, votre journal changera de format à partir du prochain numéro. Il sera alors essentiellement diffusé sous forme électronique.

Retrouvez tous les numéros du journal « L'éducation prioritaire » sur [www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93](http://www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93)

**Directeur de publication : Daniel Auverlot**, inspecteur d'académie DSDEN

**Directeur de rédaction : Philippe Salvy**, directeur du CDDP 93

**Rédactrice en chef : Cora Houy**, directrice adjointe du CDDP 93

**Comité de rédaction : Marie-Françoise Rohée** (IA 93), **Patricia Grivet** (IA 93), **Jacqueline Angers** (principale adjointe), **Catherine Deslandes** (coordonnatrice REP), **Natacha Dumay** (coordonnatrice REP), **Guy Feret** (principal de collège), **Philippe Gérard** (IEN), **Sophie Grosse** (coordonnatrice REP), **Claudine Joubert** (coordonnatrice REP), **Jean-Yves Langanay** (directeur du CRDP de l'académie de Créteil), **Martine Mittet** (principale adjointe de collège), **Muriel Morgenstern-Lee** (coordonnatrice REP), **Patrick Nguyen** (coordonnateur REP), **Patricia Rolland** (CRDP-CAREP), **Mariane Tanzi** (IEN), **Pierre Temim** (directeur d'école).

**Traitement PAO : Cora Houy**, CDDP 93.

**Tirage offset : Pierre Duval**, CDDP 93

Imprimé au centre départemental de documentation pédagogique de la Seine-Saint-Denis, 48-50 rue Anizan Cavillon, 93350 Le Bourget. Tél. : 01 49 92 17 17. Fax : 01 49 92 17 15. [cora.houy@ac-creteil.fr](mailto:cora.houy@ac-creteil.fr).